

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 388

23 février 2010

### SOMMAIRE

AB (Holdings) 1 S.à r.l. ....	18602	Jacinthe S.A., SPF .....	18599
Agence Générale Esch (AGE) S.à r.l. ....	18590	K2A S.A. ....	18583
All-Sport International Holding S.A. ....	18584	Kijiji International Limited .....	18581
Ankercoal Group S.à.r.l. ....	18594	Kneip Management S.A. ....	18593
Art European Investments S.à r.l. ....	18612	Lara Luxembourg Invest SA .....	18584
Aviva Investors Luxembourg .....	18589	Metafab S.A .....	18612
Babcock & Brown Public Partnerships 1 Sàrl .....	18616	Metafab S.A .....	18612
BBPP North America Sàrl .....	18616	Minorca Investment S.A., SPF .....	18602
Bregal-Birchill Investments S.à r.l. ....	18589	Morelia S.A. ....	18593
Business Solutions Logistics S.à r.l. ....	18587	Murex International Luxembourg S.A. ...	18599
Cesar S.A. ....	18587	New Mersey Lux S. à r. l. ....	18613
Cesar S.A. SPF .....	18587	NII International Holdings S.à r.l. ....	18580
COLT Telecom Group S.A. ....	18578	NII International Mobile S.à r.l. ....	18580
Corporation Financière Européenne S.A. .....	18596	Ostregion Investmentgesellschaft Nr. 1 S.A. ....	18592
Darian Group S.A. ....	18613	Oxymed .....	18578
DB Valoren S.à r.l. ....	18580	Promedent .....	18616
DHCT II Luxembourg S.à r.l. ....	18587	Revaler 21 Holding S.à.r.l. ....	18624
Diva Mount S.à r.l. ....	18617	Revaler 21 S.à.r.l. ....	18624
EF (Luxembourg) S.à r.l. ....	18589	Revaler 54 S.à.r.l. ....	18589
Europavenir .....	18587	Sea-Land Financing and Contracting ....	18593
Fiduciaire du Centre S.à r.l. ....	18612	SwAM (Luxembourg) S.A. ....	18580
Financière Chanteloup S.A. ....	18593	Swiss Life Assurance Solutions S.A. ....	18613
Glycine S.A., SPF .....	18596	Swiss Life Insurance Solutions S.A. ....	18599
I.C.S. S.à r.l. ....	18612	TIIC Holding .....	18594
International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l. ....	18616	Traditio Investment S.A. ....	18597
IPP North America S.à r.l. ....	18616	Winab S.A. ....	18590

**Oxymed, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 120.981.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2010017383/13.

(100011367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

**COLT Telecom Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 115.679.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Ms Esmée Chengapen, company secretarial manager, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of COLT Telecom Group S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2a Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary as a société anonyme on 13 April 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") under number 1237 of 27 June 2006, pursuant to the "Decision of the Delegate of the Board of Directors of COLT Telecom Group S.A. on the issue of shares within the authorised capital of 10 December 2009" (the "Decision"), a copy of the which having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article five paragraphs 1 and 3 of the Articles of Association of the Company provides as follows:

"(1) The authorised capital of the Company is fixed at one billion two hundred fifty million Euro (€ 1,250,000,000) to be represented by two billion two hundred and fifty million (2,250,000,000) ordinary shares, nominal value fifty cents (€ 0.50). Any authorised but unissued ordinary shares shall lapse five (5) years after publication of the deed recording the extraordinary general meeting providing for the present authorised share capital held on 26 April 2007 in the Mémorial (or any extension thereof)."

"(3) The Board or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate (s) may in its or their discretion resolve. The holders of ordinary shares shall be entitled to preemptive rights in respect of any future issuance of ordinary shares for cash. The Board may though at any time and from time to time in its sole discretion exclude the pre-emptive rights of the shareholders to the extent it deems advisable [...]"

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under (I) above, and further to the Decision adopted pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 10 December 2009, the Company has issued one thousand eight hundred and forty-six (1846) fully paid shares of a nominal value of fifty cents (€ 0.50) each, for a total issue price of one thousand one hundred and nineteen pounds and ninety pence (£ 1,119.90) representing one thousand three hundred and sixteen euros and thirty-three cents (€ 1,316.33), being allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the payment to the Company of the contribution in cash in relation to the above increase of capital at the time of issue of the shares has been shown to the undersigned notary.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of four hundred and forty-five million, seven hundred and forty-seven thousand, one hundred and sixteen Euro (€ 445,747,116.-) represented by eight hundred and ninety-one million, four hundred and ninety-four thousand, two hundred and thirty two (€ 891,494,232.-) ordinary shares of the Company. As a result of such increase of capital, paragraph 2 of article five of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

"(2) The presently recorded issued share capital of the Company is fixed at four hundred and forty-five million, seven hundred and forty-seven thousand, one hundred and sixteen Euro (€ 445,747,116.-) represented by eight hundred and ninety-one million, four hundred and ninety four thousand, two hundred and thirty-two (891,494,232) ordinary shares, nominal value fifty cents (€ 0.50) each, all of the said shares being fully paid."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at one thousand two hundred Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Esmée Chengapen, company secretarial manager, résidant à Luxembourg, agissant comme représentant du conseil d'administration de COLT Telecom Group S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée par acte du notaire sous-signé, en tant que société anonyme le 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1237 du 27 juin 2006, conformément à une "Décision du Délégué du Conseil d'Administration de COLT Telecom Group S.A." relative à l'émission d'actions dans la limite du capital autorisé du 10 décembre 2009 (la "Décision"), dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec cet acte, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article cinq paragraphes 1 et 3 des Statuts de la Société dispose que:

"(1) Le capital social autorisé de la Société est un milliard deux cent cinquante millions d'Euros (€ 1.250.000.000); il est représenté par deux milliard cinq cent millions (2.500.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de cinquante centimes (€ 0,50). Toutes ces actions ordinaires autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié de l'assemblée générale extraordinaire déterminant le présent capital autorisé qui s'est tenue le 26 avril 2007 (ou toute extension de ce capital autorisé)."

"(3) Le Conseil d'Administration, ou un ou plusieurs délégués régulièrement nommés par lui peuvent, à tout moment, émettre des actions, dans la limite du total d'actions autorisées, à tout moment et conformément à toutes dispositions et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'administration ou son/ses délégués pourront déterminer, à leur entière discrétion. Les porteurs d'actions ordinaires seront en droit de bénéficier de droits préférentiels de souscription en liaison avec toute émission au comptant ultérieure d'actions ordinaires. Le Conseil pourra toutefois, à tout moment, exclure, à son entière discrétion, les droits préférentiels de souscription des actionnaires [...]"

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société tels qu'énoncés au point (I) ci-avant, et selon la Décision conformément à une résolution du conseil d'administration de la Société du 10 décembre 2009, la Société a émis mille huit cents quarante-six (1846) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de cinquante centimes (€ 0,50) chacune, pour un prix total d'émission de mille et cent dix-neuf livres et quatre-vingt pence (£ 1.119,90) soit l'équivalent de mille et trois cent seize Euros et trente-trois centimes (€ 1.316,33), étant attribué au capital social de la Société.

Preuve du paiement à la Société de l'apport en numéraire de l'augmentation de capital ci-dessus au moment de l'émission des actions a été donnée au notaire soussigné.

(III) Il résulte de ce qui précède, que le capital social émis de la Société a été augmenté pour atteindre un montant total de quatre cent quarante-cinq millions, sept cent quarante-sept mille, cent seize Euros (€ 445.747.116,-) représenté par huit cent quatre-vingt onze millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent trente-deux (891.494.232) actions ordinaires dans la Société. A la suite de l'augmentation de capital, le paragraphe 2 de l'article cinq des Statuts de la Société est modifié et se lira comme suit:

"(2) Le capital actuellement émis et enregistré de la Société est actuellement fixé à quatre cent quarante-cinq millions, sept cent quarante-sept mille, cent seize Euros (€ 445.747.116,-); représenté par huit cent quatre-vingt-onze millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent trente-deux (891.494.232) actions ordinaires, d'une valeur nominale de cinquante centimes (€ 0,50), chacune, lesdites actions ayant été intégralement payées."

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à mille deux cents euros.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, après lecture faite à la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: E. CHENGAPEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57763. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Raoul JUNGERS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010015485/110.

(100010109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**NII International Mobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.303.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2010017385/13.

(100011378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---

**NII International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.229.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2010017387/13.

(100011405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---

**DB Valoren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.379.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2010017390/12.

(100011597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---

**SwAM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 4, route de Vin.

R.C.S. Luxembourg B 79.097.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010017392/12.

(100011613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

**Kijiji International Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.207.

In the year two thousand and nine, on the twenty-three day of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

eBay International AG, a company incorporated and organized under the laws of Switzerland, having its registered office at 15/17 Helvetiastrasse, CH-3005 Bern, Switzerland, registered under number CH-035.3.023.267-7, here represented by Mr. François Lerusse, lawyer, himself represented by Rachel Uhl, jurist, both residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 15 December 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Kijiji International Limited, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 22-24, Boulevard Royal, 6<sup>th</sup> Fl., L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145207, incorporated pursuant to a notarial deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, on 2 January 2009, and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 April 2009 (number 726, page 34833) (the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have never been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole issued share capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to insert the following provisions as additional second paragraph in article 3 - (Objects for which the Company is established) - of the Articles of the Company:

**Art. 3. Additional paragraph.** "To sell, dispose of, distribute or contribute as a capital contribution or otherwise any of the assets or property of the Company whether in specie to the Single Shareholder, to any Affiliated Company (an Affiliated Company for the purposes of this memorandum being any related group company, whether parent, subsidiary or connected company and shall be deemed to include any partnership or other body of persons within the group whether incorporated or not incorporated and whether domiciled in Ireland, Luxembourg or elsewhere) or to any third parties at any value, whether equal to or less than the market value thereof, which may be determined by the directors of the Company (hereinafter referred to as the "Managers" of the Company) from time to time."

*Second resolution*

The sole shareholder acknowledges that pursuant to the above resolution, the corporate object of the Company, as set out in the memorandum of association and in the Articles of the Company, shall now read as follows:

"To carry on business as a general commercial company and, without prejudice to the foregoing, this shall include the holding of shares or other participatory interests in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of such interests. The Company may carry out any industrial, commercial, financial, personal, real estate or properly transactions and do all such other things as are incidental or conducive to the carrying on of its business. The Company may be registered or recognised in any country or place.

To sell, dispose of distribute or contribute as a capital contribution or otherwise any of the assets or property of the Company whether in specie to the Single Shareholder, to any Affiliated Company (an Affiliated Company for the purposes of this memorandum being any related group company, whether parent, subsidiary or connected company and shall be deemed to include any partnership or other body of persons within the group whether incorporated or not incorporated and whether domiciled in Ireland, Luxembourg or elsewhere) or to any third parties at any value, whether equal to or less than the market value thereof, which may be determined by the directors of the Company (hereinafter referred to as the "Managers" of the Company) from time to time.

To acquire through contributions, subscriptions, purchases, options or otherwise, patents, service marks, trademarks, licences, know how, copyright and other industrial, commercial or intellectual property or rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of such property, rights, trademarks and

licences and to obtain and make any registration required in this respect. The Company may also take any action it deems necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, knowhow and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third parties. The Company may furthermore provide or cause to be provided to any Affiliated Company such know how, development consulting advice, operating services, promotion, representation and all services of such nature.

To borrow or raise or secure the payment of money with or without security or guarantee and in any currency and in such manner as the Company shall think fit and in particular (without prejudice to the generality of the foregoing) from any Affiliated Company. To lend money to any Affiliated Company either with or without security and upon such terms as seem expedient.

To guarantee, support or secure the performance of the obligations of, and the repayment or payment of the principal amounts of and premiums, interests or dividends on any securities, indebtedness or obligation of any Affiliated Company.

To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or any other international, national or municipal authority). To do all such other things as the Company may think incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them."

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the person appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version, and at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

eBay International AG, une société constituée selon les lois de la Suisse, ayant son siège social au 15/17 Helvetiastrasse, CH-3005 Berne, Suisse, immatriculée sous le numéro CH-035.3.023.267-7, ici représentée par M. François Lerusse, avocat, lui-même représenté par Mme Rachel Uhl, juriste, tous deux demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 15 décembre 2009.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être déposée avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Kijiji International Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22-24, boulevard Royal, 6<sup>e</sup> étage, L-2449 Luxembourg, et immatriculée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145207, constituée par un acte notarié de Me Joseph Elvinger, précité, le 2 janvier 2009, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 avril 2009 (numéro 726, page 34833) (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social a requis du notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'insérer les dispositions suivantes comme dispositions additionnelles au second paragraphe de l'article 3 - (Les raisons pour lesquelles la Société est créée) - des Statuts de la Société:

**Art. 3. Paragraphe additionnel.** "Vendre, disposer, distribuer ou contribuer comme apport en capital ou autrement, tout actif ou bien de la Société que ce soit en nature à l'Associé Unique, à toute Société Affiliée (aux fins des présents statuts, une Société affiliée doit être entendue comme toute société faisant partie du même groupe, telles que les sociétés mères, les sociétés filiales ou sociétés liées et comprenant toute société en nom collectif ou toute autre association de personnes dotée ou non de la personnalité juridique et domiciliée en Irlande, au Luxembourg ou ailleurs) ou à tout tiers, à n'importe quelle valeur, notamment égale ou moindre que la valeur de marché de ces biens, qui peut être déterminée ponctuellement par les gérants de la Société (ci-après dénommés les "Gérants" de la Société)."

#### Deuxième résolution

L'associé unique relève que suite à la résolution précédente, l'objet de la Société, tel qu'il figure dans le memorandum et dans les Statuts de la Société, se lira désormais comme suit: "Entreprendre comme toute société commerciale, ce qui,



sans préjudice de ce qui précède, comprendra la détention d'actions ou d'autres prises de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations. La Société pourra accomplir toute transaction industrielle, commerciale, financière, personnelle, immobilière ou mobilière et accomplir toutes autres actions accessoires ou favorables à la réalisation de son objet social. La Société peut être enregistrée ou reconnue dans tout pays ou lieux.

Vendre, disposer, distribuer ou contribuer comme apport en capital ou autrement, tout actif ou bien de la Société que ce soit en nature à l'Associé Unique, à toute Société Affiliée (aux fins des présents statuts, une Société affiliée doit être entendue comme toute société faisant partie dit même groupe, telles que les sociétés mères, les sociétés filiales ou sociétés liées et comprenant toute société en nom collectif ou toute autre association de personnes dotée ou non de la personnalité juridique et domiciliée en Irlande, au Luxembourg ou ailleurs) ou à tout tiers, à n'importe quelle valeur, notamment égale ou moindre que la valeur de marché de ces biens, qui peut être déterminée ponctuellement par les gérants de la Société (ci-après dénommés les "Gérants" de la Société).

Acquérir, par le biais d'apports, souscriptions, achats, options ou autrement, des brevets, marques de services, des marques, des licences, du savoir-faire, des droits d'auteur, des droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou d'autres droits; plus généralement de les détenir d'en autoriser le droit d'usage par le biais de licences, de sous-licence, d'en vendre ou d'en disposer, en tout ou en partie, pour des raisons que la Société juge opportunes; sous-traiter la gestion et le développement de tels droits de propriété, droits, marques et licences et obtenir et faire tout enregistrement requis en ce sens. La Société peut aussi mettre en œuvre toute action considérée comme nécessaire à la protection contre toute atteinte, par des tiers, aux droits découlant des brevets, des droits de marque, marques de services, des licences, du savoir-faire et autres droits, licences, sous licences de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou tout autres droits analogues. De plus, la Société peut fournir ou être amenée à fournir à toute Société Affiliée un tel savoir-faire, conseil en développement, service opérationnel, promotion, représentation et tout service de cette nature.

Emprunter, lever des fonds ou cautionner les paiements en argent, avec ou sans sûreté ou garantie, dans toutes les devises et de la manière que la Société juge adéquate et en particulier (sans préjudice des généralités qui précèdent) ceux incombant à des Sociétés Affiliées.

Prêter de l'argent à toute Société Affiliée, aussi bien avec ou sans caution, et dans les conditions que la Société juge adéquates.

Garantir, faciliter, assurer l'exécution des obligations, les remboursements et les paiements des montants principaux et des primes, ainsi que des intérêts ou dividendes sur toute sûreté, dette obligataire ou obligation de toute Société Affiliée.

Acquérir des titres négociables ou non négociables de tout type (incluant ceux émis par tout gouvernement ou tout autre autorité internationale, nationale ou locale). Accomplir tout acte que la Société juge accessoire ou favorable à la réalisation des raisons susmentionnées ou à l'une d'entre elles."

#### Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement deux mille euros.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande du mandataire de la personne comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et à la demande de cette même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite à la mandataire de la personne comparante, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57283. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010015492/157.

(100009864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

#### **K2A S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.030.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010017651/13.

(100011775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**All-Sport International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.673.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALL-SPORT INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010017652/12.

(100011774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Lara Luxembourg Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.287.

---

L'an deux mille neuf, le trente décembre

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenu une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de "LARA LUXEMBOURG INVEST S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 872 du 7 juin 2002 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 86.287 (la "Société").

Les Statuts de la Société ont été modifiés une fois par le notaire instrumentaire en date du 11 septembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1952 du 7 octobre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Richel VAN WEIJ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel Dias, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le Président a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que la procuration, signés par le comparant, resteront ci-annexés pour être enregistrés avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.102 (trois mille cent deux) actions de 10 EUR (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique reconnaît expressément avoir été préalablement informé et valablement convoqué.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion des actions existantes en actions ordinaires de catégorie A création de deux nouvelles classes d'actions.
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10 EUR (dix euros) pour le porter de son montant actuel de 31.020 EUR (trente et un mille vingt euros) à 31.030 EUR (trente et un mille trente euros);
4. Emission de 1 (une) nouvelle action privilégiée de Catégorie B, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).



5. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par l'actionnaire unique de la Société, et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle action;

6. modification subséquente des articles 5 et 12 des statuts de la Société (les Statuts) de manière à y refléter la conversion, la création d'actions privilégiées et l'augmentation de capital susmentionnées;

7. modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, et/ou à tout employé de Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. afin de procéder au nom et pour compte de la Société à l'inscription des résolutions qui précèdent (à savoir la conversion et l'émission d'action privilégiée) dans le registre des actionnaires de la Société; et

8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'actionnaire unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'actionnaire unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'actionnaire unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'actionnaire unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir les actions existantes en actions ordinaires de catégorie A et de créer deux (2) différentes catégories d'actions, ainsi le capital de la Société est fixé à 31.020 EUR (trente et un mille vingt euros) divisé en 3.102 (trois mille cent deux) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions de Catégorie A" ou, les "Actions Ordinaires") ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées et zéro (0) action privilégiée de catégorie B (les "Actions de Catégorie B" ou, les "Actions Privilégiées"),

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de convertir les 3.102 actions existantes émises par la Société en Actions de Catégorie A.

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10 EUR (dix euros), afin de le porter de son montant actuel de 31.020 EUR (trente et un mille vingt euros) à un montant de 31.030 EUR (trente et un mille trente euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle action d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) de Catégorie B et ayant les mêmes droits et obligations que ceux déterminés par les statuts tels qu'amendés par les résolutions subséquentes ("Action Nouvelle"),

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement de l'Action Nouvelle par l'associé unique par voie d'apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5 et l'article 12 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.030 (trente et un mille trente euros), représenté par 3.102 (trois mille cent deux) Actions Ordinaires de Catégorie A et de 1 (une) Action Privilégiée de Catégorie B, représentant un total de 3.103 (3.103) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées constituent des classes distinctes d'Actions de la société mais ont rang égal sous tous aspects sauf tel que spécifiquement détaillé dans les Statuts.

Les Actions Privilégiées auront droit à un dividende privilégié tel que spécifiquement détaillé ci-après. Les Actions Privilégiées auront aussi un droit de préférence dans la liquidation tel que spécifiquement détaillé ci-après.

En cas de distribution de dividendes, dans les cas permis par la loi, les Actions Privilégiées donneront droit à leur détenteur, au prorata du nombre d'Actions Privilégiées qu'ils détiennent par rapport au capital social de la société, en priorité sur le paiement de dividendes aux détenteurs de toutes autres actions dans le capital de la société, de recevoir sur les profits de la société disponibles pour distribution par voie de dividendes et dans l'ordre suivant:

(i) Premièrement, chaque Action de Préférence autorisera son détenteur à recevoir un dividende annuel agrégé (le Dividende Préférentiel) égal au maximum (le Dividende Préférentiel Maximum) d'un dixième de pourcent (0,1%) du montant de la valeur de l'Action de Préférence et, le cas échéant, de la prime d'émission liée à ladite Action de Préférence.

(ii) Deuxièmement, dans la mesure où, après paiement du montant ci-dessus, il reste des profits nets distribuables, chaque Action Ordinaire autorisera son détenteur à recevoir une fraction de ces profits nets distribuables au prorata du nombre d'Actions Ordinaires existantes.

Tout montant de prime d'émission payé pour une classe spécifique d'Actions sera attaché à ladite classe d'Actions.

Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de leur détenteur, sauf les cas où la loi prescrit qu'elles soient au porteur.

La société pourra procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites prévues par la loi. La décision de rachat par la société de ses propres Actions devra être prise par une décision de la majorité des actionnaires représentant au moins trois-quarts du capital social de la société et entraînera une réduction automatique du capital social par l'annulation des parts rachetées. Un tel rachat ne pourra être décidé que pour autant que des réserves distribuables suffisantes soient disponibles pour le paiement du prix de rachat."

" **Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes qui peuvent concerner la société.

Elle déterminera la répartition et la distribution des profits nets.

Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Sous réserve de l'article 5 ci-avant, l'assemblée générale des actionnaires décidera, à la majorité des votes requis par la Loi, de la distribution du solde restant en tant que dividendes aux actionnaires au prorata des Actions qu'ils détiennent ou de l'affectation du solde restant à une réserve extraordinaire.

Le conseil d'administration est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions de la Loi.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et rémunération.

Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) actionnaire(s) ou par la loi et sous réserve du paragraphe suivant, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la société.

Après paiement de l'ensemble des dettes de la société et des frais de liquidation, le solde net de liquidation (le Montant Distribuible) sera, le cas échéant, distribué aux actionnaires conformément à l'ordre de priorité suivant:

(i) Premièrement, les détenteurs d'Actions Privilégiées auront droit de recevoir au prorata du nombre d'Actions de Préférence qu'ils détiennent dans le capital social de la société, en priorité à tout paiement aux autres actionnaires, un montant (x) de la valeur des Actions Privilégiées, (y) de la prime d'émission payée pour les Actions Privilégiées, diminuée de tout montant de la prime d'émission déjà remboursé aux détenteurs des Actions Privilégiées et (z) le montant cumulé pour chaque année des Montants Préférentiels Maximum depuis l'émission des Actions Privilégiées, diminué de tout montant du Dividende Préférentiel déjà distribué aux détenteurs des Actions Privilégiées.

(ii) Deuxièmement, dans la mesure où après paiement des montants spécifiés au point (i) ci-dessus, il reste encore un Montant Distribuible, chaque détenteur d'Actions Ordinaires aura droit au prorata du nombre d'Actions Ordinaires de la société qu'il détient, à une fraction de ce montant."

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir à tout administrateur de la Société et à tout employé de Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. afin de procéder au nom et pour compte de la Société à l'inscription des résolutions qui précèdent (à savoir la conversion et l'émission des nouvelles actions de préférence) dans le registre des actionnaires de la Société.

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Van Weij, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. LAC/2010/790. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015540/148.

(100009941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**DHCT II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.864.698,09.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.365.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017777/11.

(100011742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Cesar S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Cesar S.A.).**

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg.

R.C.S. Luxembourg B 87.598.

---

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010017778/14.

(100012520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Business Solutions Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.482.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017779/10.

(100012029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Europavenir, Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Best Cars Import.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.728.

---

STATUTS

L'an deux mil dix, le six janvier.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme ALBATROS SOLUTIONS S.A., avec siège à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon, RCS Luxembourg B 46.875, ici représentée par ses administrateurs Monsieur Frank BORG, gérant de sociétés, demeurant à L-8031 Strassen, 25, rue de la Libération et Madame Audrey GRAINDORGE, employée, demeurant à L-8031 Strassen, 25, rue de la Libération, elle-même représentée par Monsieur Frank BORG; préqualifié,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de EUROPAVENIR, faisant le commerce sous l'enseigne commerciale BEST CARS IMPORT.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce de véhicules (automobiles, camping-cars, motos), la location desdits véhicules, toutes activités d'importations et d'exportations ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle pourra également poursuivre toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que de l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Le capital social a été souscrit par la comparante.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par la comparante.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

La comparante respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

**Art. 7.** Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par la comparante.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros.

#### *Gérance*

La comparante a pris les décisions suivantes:

1. sont nommés gérants:

1) Monsieur Frank BORG, gérant de sociétés, né à Marseille (F) le 16 octobre 1969, demeurant à L-8031 Strassen, 25, rue de la Libération.

2) Madame Audrey GRAINDORGE, employée, née à Schaerbeek (B) le 12 décembre 1967, demeurant à L-8031 Strassen, 25, rue de la Libération.

2. La société est valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Frank Borg ou la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: BORG, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 14 janvier 2010. Relation: EAC/2010/583. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 janvier 2010.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2010015567/67.

(100009715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**Aviva Investors Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 25.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017780/10.

(100011766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**EF (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2010017781/12.

(100011822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Bregal-Birchill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Egeria.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 57.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2010017782/13.

(100011829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Revaler 54 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 140.140.

*Sitzniederlegung*

Hiermit kündigen wir den mit der Revaler 54 S.à.r.l. (R.C. B 140.140 Luxembourg) am 04.07.2008 abgeschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 12.01.2010 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxemburg

Luxemburg, den 11.01.2010.

FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.A.R.L, Société à responsabilité limitée

iV NASRI

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2010016684/15.

(100010914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

---

**Winab S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 110.256.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, des actionnaires de la société anonyme WINAB S.A. (en liquidation) tenue en date du 31 décembre 2009 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o Citadel Administration S.A., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Les créances non réclamées des créiteurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées auprès de Citadel Administration S.A., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a cessé d'exister.

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

*Liquidateur*

Référence de publication: 2010016685/19.

(100010330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

**Agence Générale Esch (AGE) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 150.750.

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

La société anonyme de droit luxembourgeois "BALOISE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62.160,

ici représentée par Monsieur Claude MEYER, employé privé, demeurant à L-7390 Blaschette, 4A, route de Wormeldange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Raison sociale - Siège - Objet - Durée - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celles du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Agence Générale Esch (AGE) S.à r.l." (la "Société").

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société pourra établir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance.

Elle peut effectuer toutes opérations d'assurances par l'intermédiaire de personne(s) physique(s) dûment agréée(s) conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, ainsi que tous conseils et tous travaux administratifs y relatifs.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.



**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, souscrites par l'associée unique la société anonyme de droit luxembourgeois "BALOISE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois moyennant décision de l'associé unique sinon de l'accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Dans ce même cas, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des associés aux mêmes conditions de majorité. Dans ce dernier cas cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique sinon d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### **Administration - Assemblées générales - Année sociale**

**Art. 13.** La Société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou non, nommés et révocables à tout moment par le ou les associé(s) qui détermine(nt) la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par le ou les associé(s).

Le ou les gérants ont à l'égard des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le gérant ou les gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction de simple(s) mandataire(s) de la Société, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 17.** En cas de pluralité des associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la Société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve (dotation à la réserve légale) jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la Société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et finira le 31 décembre 2010.

#### *Libération de parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

#### *Résolutions prises par l'Associée unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1) L'adresse du siège social de la société est établie à L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.
- 2) La personne suivante est nommée aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Laurent HEILES, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 26 mai 1970, demeurant à L-1370 Luxembourg, 108, Val Ste Croix.

- 3) La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MEYER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2009. Relation GRE/2009/5006. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015568/128.

(100009959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

### **Ostregion Investmentgesellschaft Nr. 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.737.

#### *Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 janvier 2010*

- Est nommée administrateur de la Société, Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en remplacement de Mr Rolf Caspers avec effet du 11 janvier 2010.

- Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes au 31.12.2009.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2010017094/15.

(100011600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---

**Kneip Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 32.319.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2010017786/12.

(100011871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Morelia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.142.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2010017787/12.

(100011881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Financière Chanteloup S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 136.185.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

*Notaire*

Référence de publication: 2010017788/12.

(100011894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Sea-Land Financing and Contracting, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.386.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 03 septembre 2008*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, Rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, Rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg et de Monsieur Romain Lutgen, avocat, demeurant 2A, Place de Paris à L-2314 Luxembourg. Ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de la Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., ayant son siège social 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010017095/19.

(100011610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---

**Ankercoal Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.675.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010017789/12.

(100011906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**TIIC Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.142.

---

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Transport Infrastructure Investment Company (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), formed as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 137.375,

in its capacity as sole shareholder of TIIC Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 143.142 (the Company), constituted by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on November 17, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2926 of December 9, 2008,

here represented by Laure Mersch, avocat à la Cour, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 9 December 2009.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Transport Infrastructure Investment Company (SCA) SICAR is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) and represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, without par value;

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of twenty-five euro (EUR 25) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12,525.-) by the issuance of 1 (one) share, in registered form, without par value, having the same rights as the already existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to the newly issued share of the Company and to fully pay it up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of six million seven hundred fifty thousand and five hundred euro (EUR 6,750,500), to be allocated as follows:

- (i) an amount of twenty-five euro (EUR 25) to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of six million seven hundred fifty thousand four hundred and seventy-five euro (EUR 6,750,475) to the share premium reserve of the Company.

The amount of six million seven hundred fifty thousand and five hundred euro (EUR 6,750,500) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder notes that, as a consequence of the preceding resolution, article 5.1 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

##### **" Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12,525.-), represented by five hundred and one (501) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up."

#### *Estimated cost*

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which are to be borne by the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 3,700.- (three thousand seven hundred euro).

#### *Declaration*

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Transport Infrastructure Investment Company (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant la forme d'une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.375,

en sa qualité d'associé unique de TIIC Holding, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.142 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2926 du 9 décembre 2008,

ici représentée par Laure Mersch, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 9 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Transport Infrastructure Investment Company (SCA) SICAR est l'associée unique de la Société (l'Associée Unique) et représente l'intégralité du capital social de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, sans valeur nominale;

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq cents euros (EUR 25) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent vingt-cinq

euros (EUR 12.525,-) par l'émission de une (1) part sociale nominative, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Sur ce, l'Associé Unique déclare souscrire à la part sociale nouvellement émise par la Société et de la payer intégralement par un apport en numéraire de six millions sept cent cinquante mille cinq cents euros (EUR 6.750.500), affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) au compte capital social de la Société; et
- (ii) un montant de six millions sept cent cinquante mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 6.750.475) euros au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de six millions sept cent cinquante mille cinq cents euros (EUR 6.750.500) est maintenant à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'Associée Unique note que, en conséquence de la précédente résolution, l'Article 5.1. des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) représenté par cinq cent une (501) parts sociales nominatives, sans valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées."

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 3.700,- (trois mille sept cents euros).

#### *Déclaration*

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, ladite partie comparante a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. MERSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56666. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015581/120.

(100009428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

#### **C.F.E., Corporation Financière Européenne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010017790/12.

(100011915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

#### **Glycine S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.677.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg.  
Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2010017791/12.

(100011928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Traditio Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 109.961.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited liability company (société anonyme) TRADITIO INVESTMENT S.A., with registered office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg number B 109.961, incorporated by deed before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 25<sup>th</sup> of July 2005, published in the Mémorial C number 1456 of the 27<sup>th</sup> of December 2005, and whose articles of incorporation have been modified several times and for the last time by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on the 22<sup>nd</sup> of September 2006, published in the Mémorial C number 2159 of the 18<sup>th</sup> of November 2006,

with a corporate capital of one million three hundred and thirty-one thousand Euro (EUR 1,331,000.-), divided into one hundred and thirty-three thousand one hundred (133,100) shares often euro (EUR 10.-) each.

The meeting is presided by Mr Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Monique GOERES, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

- 1.- Decision to put the company into liquidation.
- 2.- Appointment of the liquidator and definition of its powers.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

*First resolution*

The general meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint as liquidator of the company: INTERAUDIT S.à.r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B 29.501.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

The liquidator is exempt from dressing inventory and may refer to the documents of the company for the operations of liquidation.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRADITIO INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg numéro B 109.961, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1456 du 27 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2159 du 18 novembre 2006,

ayant un capital social de un million trois cent trente et un mille euros (EUR 1.331.000,-), divisé en cent trente-trois mille cent (133.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

INTERAUDIT S.à.r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 29.501.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société pour les opérations de liquidation.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - GOERES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2009. Relation GRE/2009/5033. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015582/109.

(100010134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

#### **Jacinthe S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.680.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010017792/12.

(100011933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

#### **Murex International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.043.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010017793/12.

(100011957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

#### **Swiss Life Insurance Solutions S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 9.000.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.623.

---

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SWISS LIFE INSURANCE SOLUTIONS S.A., a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Paul Decker, notary in Luxembourg, on 27 November 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 69 dated 13 January 2009, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143.623 (the "Company").

The sole shareholder of the Company, being SWISS LIFE SOLUTIONS S.A., a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Contributor"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mr. William Tanguy by virtue of proxy given under private

seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

*"Agenda:*

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of EUR 4,000,000 (four million Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 5,000,000 (five million Euros) to EUR 9,000,000 (nine million Euros) by the issuance of 4,000 (four thousand) new shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each;
3. Subscription and payment by the contributor of all the new shares by way of a contribution in cash;
4. New composition of the share holding of the Company;
5. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and
6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,000,000 (four million Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 5,000,000 (five million Euros) to EUR 9,000,000 (nine million Euros) by the issuance of 4,000 (four thousand) new shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in cash amounting to EUR 4,000,000 (four million Euros).

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through the contribution in cash of an amount of EUR 4,000,000 (four million Euros) (the "Contribution").

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. William Tanguy, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by the Contribution.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the share holding of the Company is now composed of:

- SWISS LIFE SOLUTIONS S.A., holder of 9,000 (nine thousand) shares of the Company.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 5 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 5.** The Company's capital is set at 9,000,000 (nine million Euros), represented by 9,000 (nine thousand) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand euros.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit: Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de SWISS LIFE INSURANCE SOLUTIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 69 du 13 janvier 2009, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.623 (la "Société").

L'actionnaire unique de la Société, SWISS LIFE SOLUTIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'"Apporteur"), détenant la totalité du capital social de la Société, est dûment représenté par M. William Tanguy en vertu d'une procuration sous seing privé. Une copie de cette procuration, signée par la personne comparante et le notaire, resteront ci-annexé afin d'être enregistrée avec cet acte, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *«Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.000.000 EUR (quatre millions d'euros) afin de le porter de son montant actuel de 5.000.000 EUR (cinq millions d'euros) à 9.000.000 EUR (neuf millions d'euros) par l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune;
3. Souscription et paiement par l'apporteur de toutes les nouvelles actions au moyen d'un apport en numéraire;
4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 5. des statuts de la Société afin de refléter cette action; et
6. Divers.»

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'actionnaire unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'actionnaire unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'actionnaire unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.000.000 EUR (quatre millions d'euros), afin de le porter de son montant actuel de 5.000.000 EUR (cinq millions d'euros) à 9.000.000 EUR (neuf millions d'euros) par l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune (les "Nouvelles Actions"), devant être libérées par un apport en numéraire d'un montant de 4.000.000 EUR (quatre millions d'euros).

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Actions par l'apport en numéraire d'un montant de 4.000.000 EUR (quatre millions d'euros) (l'"Apport").

#### *Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par M. William Tanguy, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Actions dans la Société et de les payer entièrement par l'Apport.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

#### *Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:

- SWISS LIFE SOLUTIONS S.A., détenteur de 9.000 (neuf mille) actions de la Société.

## Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à 9.000.000 EUR (neuf millions d'euros), représenté par 9.000 (neuf mille) actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune.»

## Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à trois mille euros.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite des présentes à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: W. Tanguy, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015583/138.

(100010190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**AB (Holdings) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2010017794/11.

(100011970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**Minorca Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.789.

## STATUTES

In the year two thousand and nine on the twenty-first of December.

Before the undersigned, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SGG S.A., a "société anonyme" incorporated under Luxembourg law, registered office in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, and registered with the Registrar of companies of Luxembourg under the number B 65 906

hereby represented by François LANNERS, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form and Name.**

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 11 May 2007 introducing the family wealth management



company (société de gestion de patrimoine familial) (the Law on SPF) and by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "MINORCA INVESTMENT S.A., SPF".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

#### **Art. 4. Corporate objects.**

4.1 The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

4.2 Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations, remaining always, however, within the limits established by the law on SPF.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of three hundred ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF.

6.2 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law on Companies.

6.3 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a

suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

#### **Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.**

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the four Monday of the month of April, at 5.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

8.1 The notice periods and quorum provided for by Law on Companies shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 9. Management.**

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

#### **Art. 10. Meetings of the Board.**

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency.

This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, except for the sale of part or all the stake held in a direct or indirect participation of the Company. In such case the Board shall require the prior written consent of the Shareholders validly deciding at the quorum and majority requirements set out in Articles 8.3 and 8.4 of the present Articles of Incorporation.

The Board of Directors will follow the guidelines that might be issued from time to time by the Shareholders.

**Art. 12. Delegation of powers.**

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither shareholder neither a Director, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 13. Binding signatures.**

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

**Art. 14. Conflict of interests.**

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 15. Statutory Auditor(s).**

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law on Companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 17. Allocation of profits.**

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law on Companies.

**Art. 18. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law on Companies.

**Art. 20. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law on SPF and the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provisions*

The first business year begins on this day and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2011.

*Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares (i) to be a qualified investor within the meaning of article 3 of the Law on SPF and (ii) to subscribe to the three hundred ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

*Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law on Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law on Companies.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:

(i) Mr. Christoph KOSSMANN, private employee, born in Homburg (Deutschland), on 21.06.1957, with professional address at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

(ii) Mrs. Christel PATEL, private employee, born in Lyon (France), on 10.09.1964, with professional address at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

(iii) Mrs. Joëlle BRUWIER, private employee, born in Rocourt (Belgium), on 16.05.1967, with professional address at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg.

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2015; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Senningerberg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française de ce qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur François LANNERS, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF") et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "MINORCA INVESTMENT S.A., SPF".

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

#### **Art. 4. Objet Social.**

4.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des



actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

4.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites établies par la loi sur les SPF.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième lundi du mois d'avril, à 17.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.



#### **Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration, excepté en cas de vente de tout ou partie d'une participation directe ou indirecte de la société. Dans ce cas, le Conseil d'Administration doit avoir préalablement obtenu le consentement écrit des actionnaires, statuant valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues aux Articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts.

Le Conseil d'Administration suivra de temps en temps les instructions des actionnaires

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

**Art. 20. Droit applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

*Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) être un investisseur éligible au sens de l'article 3 de la Loi sur les SPF et (ii) souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

*Résolutions de l'associé unique*

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Monsieur Christoph KOSSMANN, employé privé, né à Homburg (Allemagne), le 21.06.1957, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

(ii) Madame Christel PATEL, employée privée, née à Lyon (France), le 10.09.1964, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

(iii) Madame Joëlle BRUWIER, née à Rocourt (Belgique), le 16.05.1967, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2015; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: François Lanners, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2009. LAC / 2009 / 55620. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010016332/518.

(100010707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

---

**Fiduciaire du Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saint Pierre et Paul.  
R.C.S. Luxembourg B 29.740.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 Novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2010018428/10.

(100012864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**I.C.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert.  
R.C.S. Luxembourg B 16.881.

---

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018429/10.

(100012865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Metafab S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 116.787.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

*Administrateur*

Référence de publication: 2010018439/11.

(100013069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Metafab S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 116.787.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

*Administrateur*

Référence de publication: 2010018440/11.

(100013007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Art European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-24, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 128.211.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26.01.2010. Signature.

Référence de publication: 2010018435/10.

(100012914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Darian Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 77.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DARIAN GROUP S.A.  
Société Anonyme  
Signature  
Administrateur

Référence de publication: 2010018436/13.

(100012943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**New Mersey Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 123.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018438/10.

(100012858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Swiss Life Assurance Solutions S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 6.000.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 143.302.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SWISS LIFE ASSURANCE SOLUTIONS S.A., a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 27 November 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2997 dated 19 December 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143.302 (the "Company").

The sole shareholder of the Company, being SWISS LIFE SOLUTIONS S.A., a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Contributor"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mr. William Tanguy by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

"Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of EUR 1,000,000 (one million Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 5,000,000 (five million Euros) to EUR 6,000,000 (six million Euros) by the issuance of 1,000 (one thousand) new shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each;
3. Subscription and payment by the contributor of all the new shares by way of a contribution in cash;
4. New composition of the share holding of the Company;
5. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and
6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000,000 (one million Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 5,000,000 (five million Euros) to EUR 6,000,000 (six million Euros) by the issuance of 1,000 (one thousand) new shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in cash amounting to EUR 1,000,000 (one million Euros).

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through the contribution in cash of an amount of EUR 1,000,000 (one million Euros) (the "Contribution").

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. William Tanguy, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by the Contribution.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the share holding of the Company is now composed of:

- SWISS LIFE SOLUTIONS S.A., holder of 6,000 (six thousand) shares of the Company.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 5 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 5.** The Company's capital is set at 6,000,000 (six million Euros), represented by 6,000 (six thousand) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand euros.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit: traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de SWISS LIFE ASSURANCE SOLUTIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2997 du 19 décembre 2008, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.302 (la "Société").

L'actionnaire unique de la Société, SWISS LIFE SOLUTIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'"Apporteur"), détenant la totalité du capital social de la Société, est dûment représenté par M. William Tanguy en vertu d'une procuration sous seing privé. Une copie de cette procuration, signée par la personne comparante et le notaire, resteront ci-annexé



afin d'être enregistrée avec cet acte, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*«Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000.000 EUR (un million d'euros) afin de le porter de son montant actuel de 5.000.000 EUR (cinq millions d'euros) à 6.000.000 EUR (six millions d'euros) par l'émission de 1.000 (mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune;
3. Souscription et paiement par l'apporteur de toutes les nouvelles actions au moyen d'un apport en numéraire;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 5. des statuts de la Société afin de refléter cette action; et
6. Divers.»

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'actionnaire unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'actionnaire unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'actionnaire unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000.000 EUR (un million d'euros), afin de le porter de son montant actuel de 5.000.000 EUR (cinq millions d'euros) à 6.000.000 EUR (six millions d'euros) par l'émission de 1.000 (mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune (les "Nouvelles Actions"), devant être libérées par un apport en numéraire d'un montant de 1.000.000 EUR (un million d'euros).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Actions par l'apport en numéraire d'un montant de 1.000.000 EUR (un million d'euros) (l'«Apport»).

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par M. William Tanguy, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Actions dans la Société et de les payer entièrement par l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, l'actionariat de la Société est maintenant composé de:

- SWISS LIFE SOLUTIONS S.A., détenteur de 6.000 (six mille) actions de la Société.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à 6.000.000 EUR (six millions d'euros), représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune.»

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à deux mille euros.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite des présentes à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.



Signé: W. Tanguy, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015584/138.

(100010148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**Promedent, Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 19, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 21.735.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 décembre 2009, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Antonius SCHEEPENS, comme administrateur, avec effet immédiat.

Nomination de la société BDS Management BVBA, Lievekaai 8, B-9000 Gent/Belgique, inscrite au registre de la Banque Carrefour des Entreprises à Gand sous le N° 0889.988.460 représentée par Madame Barbara De Saedeleer, adresse professionnelle Venecoweg 26, B-9810 Nazareth/Belgique, agissant en qualité d'administrateur, avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Antonius SCHEEPENS pour finir le mandat jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 18 janvier 2010.

Graser S.A.

B.P. 41, L-3901 Mondercange

*Bureau comptable et fiscal*

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2010016501/22.

(100010462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

---

**IPP North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. BBPP North America Sàrl).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 125.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010017825/11.

(100012462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Babcock & Brown Public Partnerships 1 Sàrl).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010017827/11.

(100012463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Diva Mount S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.785.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of December,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appeared the following:

Mister Geert Dirckx, Professional Accountant, born on October 10<sup>th</sup>, 1970 in Maaseik (Belgium), residing professionally in L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Such party, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of Incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "Diva Mount S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a résolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration. It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares without nominal value, each and all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 7. Increase and Reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

**Art. 9. Board of Managers.** The Company is managed by a Manager or by a Board of Managers.

The Manager or the Board of Managers will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. The Managers need not to be Shareholders. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** In case of more than one Manager, the Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting. The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers.

The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented. The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 12. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be bound by the Manager or by the joint signature of any two Managers if there is more than one Manager.

**Chapter IV. Meeting of shareholders**

**Art. 16. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single partner, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Monday of May at 11.00 am.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

**Chapter V. Financial year, Distribution of profits**

**Art. 20. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Shareholders

Mister Geert DIRKX, prenamed: .....	100 shares
Total: .....	100 shares

**Art. 21. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 22. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 24. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR.1,200.-)

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2010.

#### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of Manager and further resolved to appoint the following as Manager for an unlimited period:

Mister Geert DIRKX, prenamed

2. Resolved that the registered office shall be at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a comparu:

Monsieur Geert Dirkx, expert-comptable, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Lequel comparant, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les associés et par tout ceux qui deviendront détenteurs des parts sociales créées par après une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination "Diva Mount S.à r.l."

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale, chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

## Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un gérant ou par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé de deux membres au moins.



Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, et la durée de leur mandat. Les Gérants n'ont pas besoin d'être des associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** En cas de constitution d'un Conseil de Gérance, il sera choisi parmi ses membres un président. Si le président est dans l'impossibilité d'être présent, sa place sera prise après élection parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux Gérants. Le Conseil de Gérance peut délibérer valablement sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés.

Le Conseil de Gérance ne délibérera valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, le président dispose d'une voix prépondérante.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, par la signature d'un Gérant.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.



**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier lundi de mai à 11:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Associé

Monsieur Geert DIRKX, prémentionné: ..... 100 parts sociales

Total: ..... 100 parts sociales

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et s termine le dernier jour du mois de décembre..

**Art. 21. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera (ont) leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

18624

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2010.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à un (1) et nomination du Gérant suivants pour une durée illimitée.
- 2) Gérant:  
Monsieur Geert DIRKX, prémentionné
- 3) Fixation du siège social de la Société à 62, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Dirkx et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/803. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur ff (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010016329/400.

(100010668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

---

**Revaler 21 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.139.

---

Mandatsniederlegung

Hiermit kündigen wir unser Mandat als Geschäftsführerin der Revaler 21 Holding S.à.r.l. (R.C. 140139 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 11.01.2010.

International Education Management AG

Unterschrift

Référence de publication: 2010016614/13.

(100010909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

---

**Revaler 21 Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.191.

---

Mandatsniederlegung

Hiermit kündigen wir unser Mandat als Geschäftsführerin der Revaler 54 Holding S.à.r.l. (R.C. 141191 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 11.01.2010.

International Education Management AG

Unterschrift

Référence de publication: 2010016615/13.

(100010906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

---